



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

SÉANCE ORDINAIRE DU

3 JUILLET 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **3 juillet 2023** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin
Siège #2 - Darrell Paré
Siège #3 - Julie Leblond
Siège #4 - Samantha Jalbert-Paré
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Rénald Drouin

Est absent monsieur le maire Jean-Benoît Létourneau

Formant quorum sous la présidence de monsieur le pro-maire, Jean-Paul Grondin. Madame Marie-France Faucher, directrice générale par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le pro-maire déclare la séance ouverte.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le pro-maire donne lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023
 - 3.2 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023
- 4 - CORRRESPONDANCE
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
- 6 - GESTION FINANCIÈRE
 - 6.1 - COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2023
 - 6.2 - COMPTES A PAYER BRANCHEMENT DE LA NOUVELLE CASERNE ROUTE 112
- 7 - DOSSIERS EN COURS
- 8 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 8.1 - DÉMISSION PRÉPOSÉE ENTRETIEN MÉNAGER
 - 8.2 - ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN MÉNAGER

2023-
07-8590



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

- 8.3 - DÉMISSION D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE
- 8.4 - CONVENTION COLLECTIVE SIGNÉE
- 8.5 - NOMINATION D'UN PRO-MAIRE DU 1 JUILLET AU 30 juin 2024
- 8.6 - RÉOLUTION DE DÉLÉGATION 2023-2024 CDC
- 8.7 - REFONTE À LA L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LA COUR MUNICIPAL
- 8.8 - BAIL BELL MOBILITÉ
- 9 - LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 - PERMIS DE BOISSON HIVER 2023-2024 CENTRE DES LOISIRS DESJARDINS (ARÉNA)
 - 9.2 - CABANE DU MARQUEUR AU PARC OASIS TERRAIN DE BASEBALL
 - 9.3 - MARDIS DE LA CULTURE
 - 9.4 - FEU DE LA ST-JEAN-BAPTISTE
- 10 - TRAVAUX PUBLICS
 - 10.1 - CHANGEMENT D'ÉCLAIRAGE À L'INTÉRIEUR DU GARAGE MUNICIPAL
 - 10.2 - PRIX DE PLANTAGE POTEAUX RUE LÉTOURNEAU
 - 10.3 - ÉCLAIRAGE PUBLIQUE DES RUES AU LED
- 11 - URBANISME
 - 11.1 - IMPLANTATION D'UNE TOUR ROGERS
 - 11.2 - MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE
 - 11.3 - CONTRAT DONNÉE À WSP CONCERNANT VIDANGES DES BOUES
- 12 - INCENDIE
 - 12.1 - ACCEPTATION DE TROIS DÉMISSIONS DE POMPIERS
 - 12.2 - ENGAGEMENT DE TROIS NOUVEAUX POMPIERS
- 13 - VARIA
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - PROCHAINE SÉANCE
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère SAMANTHA JALBERT PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

2023-
07-8591



N° de résolution
ou annotation

2023-
07-8592

2023-
07-8593

2023-
07-8594

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Il est proposé par la conseillère JULIE LEBLOND et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.

ADOPTÉE

3.2 - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

La lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2023 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par le conseiller RENALD DROUIN et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2023.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE

Le conseil a reçu une correspondance concernant une demande de contribution financière de 250 \$ pour Moisson Beauce.

Étant donné que la municipalité d'East Broughton possède un organisme qui s'occupe du service d'aide alimentaire ;

Étant donné que les élus trouvent important que ces montants servent vraiment pour notre communauté.

Pour ces raisons, il est proposé par la conseillère SAMANTHA JALBERT PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers que le 250\$ de contribution financière demandée par Moisson Beauce soit remis au SPOT qui aide les gens de notre village.

ADOPTÉE

5 - RAPPORT DES COMITÉS

Jean-Paul Grondin nous parle des réunions auxquelles il a assisté..

Darrell Paré remercie les personnes qui ont assisté au feu de la St-Jean et remercie également le comité de baseball pour la cabane du marqueur et il donne les dates des mardis de la culture.

Julie Leblond nous relate le bilan incendie du mois de juin 2023.

Samantha Jalbert-Paré, aucun comité en juin.

André Roy nous parle de la récupération des gros déchets en demandant aux gens, ceux qui ont des articles qui pourraient avoir une deuxième vie de penser à les envoyer au comptoir familial à Thetford ou au Spot.

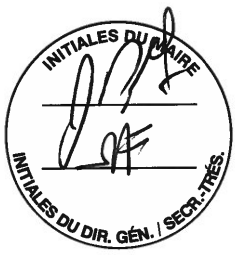
Rénald Drouin, aucun comité en juin

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2023

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de juin 2023 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par .par la conseillère JULIE JEBLOND et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 230 638,32 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de juin 2023 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 73 527,54 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de juin 2023.

ADOPTÉE

2023-
07-8595

6.2 - COMPTES A PAYER BRANCHEMENT DE LA NOUVELLE CASERNE ROUTE 112

Attendu que nous avons reçu l'autorisation de paiement nu #1 de la firme WSP pour le branchement des services municipaux à la caserne incendie route 112;

Attendu que nous avons reçu la facture des Constructions de l'Amiante concernant ce branchement.

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller ANDRÉ ROY et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité paie la facture #009953 à Constructions de l'Amiante concernant le branchement aux services municipaux, au montant de 378 841,88 \$.

2023-
07-8596

7 - DOSSIERS EN COURS

Monsieur le pro-maire donne un résumé du **dossier CPE ainsi que du dossier d'achat de la Caisse.**

Étant donné que la municipalité d'East Broughton n'achète plus la Caisse, il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité que nous procédions aux réparations prévues dans le programme Prabam du bureau municipal ainsi que les réparations prévues dans le programme Fonds Accès universel personnes handicapées au bureau municipal et à l'aréna.

ADOPTÉE

Réponse à la **question des mois derniers:**

Garage: 3 employés temps complet +1 employé temps partiel + 3 employés occasionnels

Aréna: 2 employés temps complet + 3 employés temps partiels + 1 employé occasionnel

Bureau: 1 employé temps plein + 1 employé temps partiel

Salaires annuels : 572 564,93 \$

Personnels qui ont quitté et que nous avons dû payé : 208 310,16 \$



*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*

8 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

8.1 - DÉMISSION PRÉPOSÉE ENTRETIEN MÉNAGER

Attendu que nous avons engagé Madame Denise Bosa comme préposée à l'entretien ménager;

Attendu que Madame Bosa ne s'attendait pas à un travail aussi complexe c'est-à-dire 3 ou 4 bâtiments en plus des plates bandes..

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de Madame Bosa.

ADOPTÉE

**8.2 - ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE PRÉPOSÉE À
L'ENTRETIEN MÉNAGER**

Attendu que notre préposée à l'entretien ménager a démissionnée;

Attendu que Madame Mélanie Groleau accepte de faire le ménage temporairement, étant donné que c'est elle qui nous a dépanné quand la municipalité n'avait plus de femme de ménage.

Pour ces raisons, il est proposé par la conseillère SAMANTHA JALBERT PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager Madame Groleau temps partiel temporairement pour l'année 2023.

ADOPTÉE

8.3 - DÉMISSION D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE

Attendu que Madame Lucie Thivierge a démissionné comme brigadière scolaire pour des raisons personnelles;

Attendu que le conseil accepte cette démission.

Pour ces raisons, il est proposé par la conseillère JULIE LEBLOND et résolu à l'unanimité des conseillers d'afficher le poste afin d'avoir une nouvelle brigadière à la rentrée des classes en août prochain.

La municipalité d'East Broughton tient à remercier madame Lucie Thivierge pour tous les services rendus comme brigadière scolaire.

ADOPTÉE

8.4 - CONVENTION COLLECTIVE SIGNÉE

Attendu que la municipalité d'East Broughton et le syndicat SCFP ont signé la convention collective le 12 juin 2023 d'une durée de 5 ans (1 juillet 2023 au 31 décembre 2027);

Attendu que tout le personnel cadre doit bénéficier de tous les avantages de la convention collective à part ceux qui ont reçu une augmentation de salaire en dedans d'un an;

2023-
07-8597

N° de résolution
ou annotation

2023-
07-8598

2023-
07-8599

2023-
07-8600



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal *de la Municipalité d'East Broughton*

Attendu que les pompiers sont une classe à part car ils font partie d'une entente entre deux municipalités;

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller ANDRÉ ROY et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajuster le personnel cadre suite aux nouveaux ajouts et ceci sera rétro au 1 janvier 2023. Le salaire sera majoré à tous les premiers janviers et pour toute la durée de la convention, de l'inspecteur, de la directrice des loisirs, du directeur des travaux publics et de la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2023-
07-8601

8.5 - NOMINATION D'UN PRO-MAIRE DU 1 JUILLET AU 30 juin 2024

Attendu que lors de l'absence du maire et ou lorsque le maire n'est pas disponible, il est indispensable d'avoir un élu qui puisse agir au nom du conseil municipal.

Attendu que ce rôle revient au pro-maire nommé par le conseil municipal lors d'une séance du conseil.

Attendu que cette nomination sera pour la période de 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Pour ces raisons, il est proposé par la conseillère JULIE LEBLOND et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseiller JEAN-PAUL GRONDIN soit nommé pro-maire pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

ADOPTÉE

2023-
07-8602

8.6 - RÉOLUTION DE DÉLÉGATION 2023-2024 CDC

Attendu que Madame Caroline Lafontaine a développé le projet SPOT à la municipalité d'East Broughton;

Attendu que la municipalité est en accord à ce que madame représente celle-ci à la Corporation de développement communautaire des Appalaches.

Pour ces raisons, il est proposé par la conseillère SAMANTHA JALBERT PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers que Madame Caroline Lafontaine soit nommée délégué officiel et que Madame Karma Baron soit nommée délégué substitut en son absence. Seul le délégué officiel ou, en son absence, le substitut, a droit de vote à l'assemblée à l'assemblée générale de la Corporation de développement des Appalaches. Ce délégué a droit de parole, de vote, d'amener des propositions, des amendements ou sous-amendements. Les délégués et substituts d'un même groupe ont toutefois le droit de se consulter sur le vote dans le cas où les deux sont présents.

ADOPTÉE

2023-
07-8603

8.7 - REFONTE À LA L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LA COUR MUNICIPAL

Attendu l'entente signée entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Thetford Mines



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale de Thetford Mines datée du mois de mai 2023;

Attendu que la Municipalité d'East Broughton a reçu copie de l'entente le 13 juin 2023;

Attendu que chacune des municipalités desservies par la cour municipale ont trente (30) jours à compter de la réception de cette entente pour renoncer par voie de résolution, au bénéfice de cettedite entente;

Attendu que la Municipalité d'East Broughton souhaite qu'une refonte de l'entente intermunicipale soit étudiée pour la possibilité de partage des profits;

Proposé parle conseiller ANDRÉ ROY

Appuyé par la conseillère SAMANTHA JALBERT PARÉ

Par conséquent qu'il est résolu de renoncer, pour le moment, aux bénéfices de l'entente signée entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Thetford Mines relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale de Thetford Mines datée du mois de mai 2023 et d'en informer par cette résolution la cour municipale commune de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE

8.8 - BAIL BELL MOBILITÉ

Ce point est remis à une séance subséquente.

9 - LOISIRS ET CULTURE

9.1 - PERMIS DE BOISSON HIVER 2023-2024 CENTRE DES LOISIRS DESJARDINS (ARÉNA)

Attendu que Mme Ann-Rose Roy, directrice des loisirs de la Municipalité d'East Broughton est mandatée afin d'organiser des activités.

Attendu que lors des activités des jeudis, des vendredis et des samedis au Centre des loisirs Desjardins (Aréna), qui se situent entre le 18 septembre 2023 jusqu'au 7 avril 2024, il y aura vente d'alcool.

Il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Ann Rose Roy d'agir à titre de représentante officielle pour et au nom de la municipalité d'East Broughton, afin d'effectuer la demande de permis de vente d'alcool pour toutes les activités qui auront lieu durant la saison hivernale 2023-2024 au Centre des loisirs Desjardins (Aréna).

ADOPTÉE

9.2 - CABANE DU MARQUEUR AU PARC OASIS TERRAIN DE BASEBALL

2023-
07-8604

2023-
07-8605



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

Attendu que les travaux de construction de la cabane du marqueur sont terminées;

Attendu que nous avons reçu les factures de la cie Finitions Lyno Boivin;

Attendu que le coût de ces travaux seront refacturés au comité du terrain de Baseball.

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers de payer ces factures au montant de 15 184,83 \$.

ADOPTÉE

2023-
07-8606

9.3 - MARDIS DE LA CULTURE

Attendu que la directrice des loisirs nous a fait parvenir le budget de toutes les activités pour les mardis de la culture;

Attendu que la directrice générale va faire parvenir à la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus toutes ces activités ainsi que le coût initial des dépenses;

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser toutes ces dépenses afin que la directrice des loisirs puisse payer chacune des activités à la fin de chaque mardi.

ADOPTÉE

2023-
07-8607

9.4 - FEU DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

Attendu que des dépenses ont été engagé pour le Feu de la St-Jean;

Attendu qu'après l'activité du feu, nous aurions dû payer les chansonniers ainsi que la sonorisation;

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision du maire de payer tous les frais inhérents à cette activité du feu de la St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE

2023-
07-8608

10 - TRAVAUX PUBLICS

10.1 - CHANGEMENT D'ÉCLAIRAGE À L'INTÉRIEUR DU GARAGE MUNICIPAL

Attendu que le conseil a demandé au directeur des travaux publics de nous sortir des prix auprès de deux maîtres électriciens concernant le changement d'éclairage au led à l'intérieur du garage municipal;

Attendu que Pierre Mathieu électricien a soumissionné pour l'éclairage au LED en plus de changer pour du filage neuf aux endroits nécessaires.

Pour ces raisons, il est proposé par la conseillère SAMANTHA JALBERT PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers que le contrat soit accordé à



N° de résolution
ou annotation

2023-
07-8609

2023-
07-8610

2023-
07-8611

Procès-verbal *de la Municipalité d'East Broughton*

Pierre Mathieu électricien pour un montant d'environ 8 412,62 \$ moins la subvention d'Hydro- Québec de 3 024,62 \$ une différence de 5 388 \$ à payer.

ADOPTÉE

10.2 - PRIX DE PLANTAGE POTEAUX RUE LÉTOURNEAU

Attendu que nous avons reçu des prix de la compagnie LIGNES ROVAC afin de planter 4 poteaux manquants dans la rue Létourneau;

Attendu que le plantage de ces quatre poteaux est une nécessité afin d'éclairer cette rue qui manque vraiment d'éclairage.

Pour ces raisons, il est proposé par la conseillère JULIE LEBLOND et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à lignes Rovac de venir planter quatre poteaux neuf, catégorie 5 au coût de 2 900 \$ plus tx (35 pieds)

ADOPTÉE

10.3 - ÉCLAIRAGE PUBLIC DES RUES AU LED

Attendu que la municipalité d'East Broughton a signé une entente avec la FQM le 25 janvier 2019 et que nous avons jusqu'à la fin de l'année 2023 afin de réaliser le projet de changer toutes l'éclairage des rues à l'éclairage au LED;

Attendu que nous avons reçu le rapport de faisabilité (révision 1) de la conversion du réseau d'éclairage public au DEL en date du 21 juin 2023;

Attendu que la municipalité d'East Broughton veut aller de l'avant avec ce projet.

Pour ces raisons, il est proposé la conseillère JULIE LEBLOND et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la compagnie ENERGERE de réaliser ces travaux au coût de 89 041 \$ dans l'année 2023.

ADOPTÉE

11 - URBANISME

11.1 - IMPLANTATION D'UNE TOUR ROGERS

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton favorise le développement des communications sur son territoire;

ATTENDU QUE des installations de communication sont déjà implantées sur le territoire de la Municipalité d'East Broughton;

ATTENDU QUE ces installations sont installées au sommet de l'ancienne tour d'eau située sur un terrain appartenant à la Municipalité d'East Broughton et dont le numéro de lot est 4 545 869, matricule 6019 78 8209;

ATTENDU QUE Rogers Communications Inc. a présenté un projet d'implantation d'une nouvelle tour de communication sur la même propriété appartenant à la Municipalité et citée précédemment et qu'un plan d'implantation officiel a été proposé à la Municipalité;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ATTENDU QUE Rogers Communications Inc. a proposé une convention de location d'un espace de 12m x 12 m soit 144 m² afin d'y installer sa nouvelle tour;

ATTENDU QUE le montant de cette location serait de mille dollars par mois (1 000,00\$) plus la TPS et la TVQ applicable à compter du premier jour du mois suivant le début de la construction;

ATTENDU QUE Rogers Communications Inc. doit consulter l'ARUS (Autorité responsable de l'utilisation du sol) de la Municipalité (document fourni) d'une durée maximale de 120 jours;

ATTENDU QUE Rogers Communications Inc., en vertu des lois du Parlement fédéral, doit procéder à une consultation du public d'une durée maximale de 111 jours réalisée en trois étapes;

1. La notification du public;
2. La réponse du promoteur aux observations du public;
3. Les commentaires du public sur les réponses;

ATTENDU QUE l'implantation de la nouvelle tour de communication sera installée de telle sorte qu'elle ne pourra pas créer d'interférence avec les autres installations existantes, car ces interférences nuiraient au bon fonctionnement de leur propre tour;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et secondé par le conseiller RENALD DROUIN et à l'unanimité des conseillers que, la Municipalité d'East Broughton, autorise Rogers Communications Inc. à procéder à l'installation de sa nouvelle tour de communication, à condition que la consultation auprès du public soit favorable à ce projet.

ADOPTÉE

2023-
07-8612

11.2 - MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE

RÉSOLUTION AUTORISANT LA MRC DES APPALCHES À PROCÉDER AUX CHANGEMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 97-027, RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE 9157-5654 QUÉBEC INC. (STÉPHANE ROY ARPENTEUR)

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Broughton désire favoriser le développement domiciliaire de la municipalité;

ATTENDU QUE la compagnie 9157-5654 Québec Inc./M. Stéphane Roy arpenteur, a déposé une demande changement d'usage et/ou de zonage d'un secteur de zone Rm 1 situé sur la rue Létourneau afin d'obtenir l'autorisation d'y construire des habitations de type jumelées;

ATTENDU QUE la compagnie 9157-5654 Québec Inc./M. Stéphane Roy arpenteur a payé les droits de 1000\$ reliés aux frais d'une demande de changement de zonage, règlement numéro 2021-221;

ATTENDU QUE la zone Rm 1 autorise actuellement l'implantation de bâtiments de type h1-1 résidence isolée unifamiliale et de type h5, maison



N° de résolution
ou annotation

2023-
07-8613

2023-
07-8614

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

mobile;

ATTENDU QUE cette zone Rm 1 devra être modifiée en secteur de zone Ra ou Rb afin d'autoriser la construction d'habitations de type jumelées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère SAMANTHA JALBERT PARÉ et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC des Appalaches à procéder aux modifications au règlement de zonage numéro 97-027 relativement à la description ci-haut mentionnée.

ADOPTÉE

11.3 - CONTRAT DONNÉE À WSP CONCERNANT VIDANGES DES BOUES

Attendu que la municipalité d'East Broughton demande à WSP de préparer le dossier afin de vidanger les boues de la station d'épuration;

Attendu que le coût estimé de WSP afin de nous assister est de 7 500 \$(avant taxes);

Attendu que nous vous demandons de commencer ce dossier dans l'année 2023.

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton vous accorde le dossier de vidange des boues de la station d'épuration, tel que mentionné dans numéro de référence 2023CA74679 du 29 mai 2023.

ADOPTÉE

12 - INCENDIE

12.1 - ACCEPTATION DE TROIS DÉMISSIONS DE POMPIERS

Attendu que le directeur du service incendie nous mentionne que 3 pompiers ont démissionné;

Attendu que dans l'entente du service incendie où il est fait mention que les municipalités, d'un commun accord, voient à maintenir en poste les personnes déjà en place ou à l'embauche de nouveaux candidats(es);

Attendu que pour le bon fonctionnement, le directeur du service incendie doit aussi aviser les municipalités de toutes démissions.

En conséquence, il est proposé par la conseillère JULIE LEBLOND et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission des pompiers suivants:

Madame Pascale Gagnon, Messieurs Guy Lessard et Marc-André Roy

La Municipalité d'East Broughton remercie, de leurs précieux services, les trois pompiers qui quittent.

ADOPTÉE



2023-
07-8615

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal *de la Municipalité d'East Broughton*

12.2 - ENGAGEMENT DE TROIS NOUVEAUX POMPIERS

Attendu que le directeur du service incendie nous mentionne que nous allons procéder à l'engagement de trois (3) pompiers;

Attendu que dans l'entente du service incendie où il est fait mention que les municipalités, d'un commun accord, voient à maintenir en poste les personnes déjà en place ou à l'embauche de nouveaux candidats(es);

Attendu que pour le bon fonctionnement, le directeur du service incendie doit aussi aviser les municipalités de tout nouvel engagement.

En conséquence, il est proposé par le conseiller DARRELL PARÉ et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'engagement des pompiers suivants:

Madame Maité Poulin, Messieurs Maxime Lessard et Alex Gilbert.

Bienvenue aux nouveaux arrivants

ADOPTÉE

13 - VARIA

Les élus n'ont rien à rajouter.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont posé plusieurs questions sur des sujets divers

15 - PROCHAINE SÉANCE

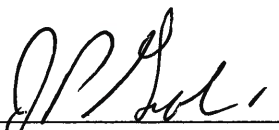
La prochaine séance régulière du conseil aura lieu le 14 août 2023 à 19h30.


16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le pro-maire souhaite à tous ceux présents et qui nous écoutent des Bonnes Vacances

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère JULIE LEBLOND et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20 h 40.

ADOPTÉE


Jean-Paul Grondin
Pro-Maire

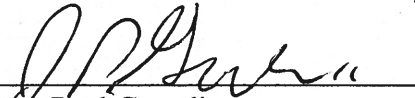

Marie-France Faucher
Directrice générale par intérim

Je, soussigné, Jean-Paul Grondin, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*


Jean-Paul Grondin
Pro-Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-France Faucher, directrice générale par intérim, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.

